

20251017 La Croix

<https://www.la-croix.com/a-vif/il-faut-inscrire-les-gestes-d-hospitalite-au-patrimoine-culturel-immatieriel-de-lhumanite-20251017>

« Il faut inscrire les gestes d’hospitalité au patrimoine culturel immatériel de l’humanité »

Sébastien Thiery

Chercheur et artiste, coordinateur des actions du PEROU (Pôle d’Exploration des Ressources Urbaines)



Une famille de migrants originaires de Syrie, accueillie dans le cadre d'un réseau d'hébergement solidaire, à Boulogne-sur-Mer, en juin 2025. SEBASTIEN JARRY / VOIX DU NORD/MAXPPP

En ce 17 octobre, Journée internationale du patrimoine culturel immatériel, Sébastien Thiery, cofondateur du Perou (Pôle d’exploration des ressources urbaines) défend la reconnaissance des gestes d’hospitalité au patrimoine culturel immatériel de l’humanité, requête auprès de l’Unesco qu’il soutient depuis 2020.

Faire reconnaître les gestes d’hospitalité au patrimoine culturel immatériel de l’humanité. Cette démarche s’en réfère à la convention de 2003 de l’Unesco, définissant le patrimoine culturel immatériel par les « *pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire (ainsi que les instruments, objets, artefacts qui leur sont associés) que des communautés (...) reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel* ».

L’Unesco se dote alors d’une mission extraordinaire : désigner ce à quoi tient l’humanité, sanctuariser ce qui fait tenir lesdites « communautés » qui la constituent. L’occasion donc de renouveler notre attachement aux pratiques de sauvetage, de soin, d’accueil que des organisations développent en ce XXIe siècle en haute mer comme sur les rivages européens.

À lire aussi

[Patrimoine mondial de l’Unesco : le tunnel de la discorde qui pourrait passer sous Stonehenge](#)

C’est que ces pratiques, si régulièrement criminalisées et entravées, s’avèrent non seulement vitales aujourd’hui pour les [personnes migrantes cherchant refuge en Europe](#), mais aussi demain pour celles et ceux qui, dans toutes les régions du monde, connaîtront au centuple l’exil en raison des chocs climatiques, sanitaires, économiques, géopolitiques en cours. Les gestes dont il est question, techniques et sensibles, précis et affûtés par des années d’expérience désormais, exigent donc une considération nouvelle et l’écriture de leur mémoire contemporaine, préalable à toute politique ambitieuse de leur sauvegarde à notre usage autant qu’à celui des générations futures.

L'enjeu central de cette action auprès de l'Unesco consiste donc à renouveler le régime politique de défense des actions de [SOS Méditerranée](#), de leurs homologues en mer et de leurs alliés sur les rivages : non depuis la culpabilité, ce « devoir d'hospitalité » proféré avec colère à nos contemporains de plus en plus sourds à une telle injonction morale, mais depuis l'affirmation d'une beauté et d'une portée à l'œuvre, désignant la dimension bâtieuse de cette hospitalité vive. Des langues, des lieux, des histoires plurielles et des horizons respirables naissent et naîtront de cette bienveillance active ; en un mot une « culture », assurément structurante d'une Europe du XXI^e siècle, et qu'il s'agit de désigner et protéger comme telle.

Ripostes pacifiques

Faire inscrire les gestes d'hospitalité au [patrimoine culturel immatériel de l'humanité](#) implique la mise en place d'un plan de sauvegarde de ces pratiques auxquels tient notre humanité. Cette approche patrimoniale des gestes de celles et ceux qui en haute mer et sur les rivages font l'accueil aux personnes en exil ouvre la perspective d'actions renouvelées à la définition desquelles travaille le Pérou depuis 2020 : considérant que les États européens menacent et non soutiennent la perpétuation de ces gestes, de quelles manières nous porter à leur endroit, depuis nos compétences multiples de chercheurs et créateurs, professionnels et étudiants, pour les faire tenir, retentir et proliférer ?

À lire aussi

[Léon XIV plaide pour un « nouvel élan missionnaire » qui passe par « l'accueil » des migrants](#)

En créant une archive commune de ces gestes, avec le soutien d'institutions culturelles européennes en charge de veiller sur nos trésors. En créant un programme de soins, élaboré notamment avec les hôpitaux de Marseille, à l'attention de marins sauveteurs et opérateurs terrestres singulièrement éprouvés par leurs actions. En créant des outils spécifiques à même de consolider et de faire se perpétuer ces gestes, à l'instar du [Navire Avenir](#), bâtiment pionnier d'une flotte de sauvetage et de soin manquant encore à notre humanité.

À l'heure où, à l'échelle mondiale, la violence s'érite en programme politique, des formes de ripostes pacifiques doivent absolument être inventées, ce à quoi veut contribuer cette requête auprès de l'Unesco.